

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

Monsieur Jacques RENARD  
Directeur  
Centre national de la chanson, des variétés et  
du jazz  
9, boulevard des Batignolles  
75008 PARIS

Nos réf. : CC/1827/MMI

03 MAR. 2011

Monsieur le Directeur,

Par décret du 25 juin 2010, vous avez été nommé à la direction du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV). Je souhaite, par cette lettre, détailler les orientations prioritaires qu'il vous appartiendra de mettre en œuvre à l'occasion de votre mandat à la tête d'un établissement qui joue, depuis sa création en 2002, un rôle croissant dans le paysage national des musiques actuelles et des variétés.

Par l'originalité de sa conception qui repose sur le dialogue et l'échange avec l'ensemble des professionnels du spectacle vivant, privés ou publics, notamment producteurs, diffuseurs et gestionnaires de salles de spectacles, le CNV est à même d'affronter les évolutions de toute nature que connaît l'ensemble de la filière musicale pour en préserver le développement économique et la vitalité artistique et culturelle.

Par son action, il complète et accompagne la politique nationale menée par la direction générale de la création artistique (DGCA) et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en faveur du spectacle vivant. Il doit porter une attention particulière à la diversité des entreprises qui concourent à la vie du secteur des variétés dans notre pays, ainsi qu'à la promotion et à la diffusion des artistes en développement.

À l'intérieur de ce cadre général, je souhaite qu'au cours de votre mandat vous soyez d'abord attentif à maintenir les conditions d'une progression du produit de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés, qui constitue l'essentiel des recettes de votre établissement.

Pour cela il vous appartiendra, en lien avec l'agence comptable, et notamment grâce à un outil informatique plus performant, de poursuivre le travail de rationalisation du recouvrement de la taxe. Vous sensibiliserez les entreprises concernées et les interlocuteurs institutionnels à cet objectif par une action de communication adaptée.

.../...

Vous participerez, aux côtés de la DGCA, à la réflexion engagée dans le cadre des deux chantiers majeurs que sont l'extension du champ de perception de la taxe fiscale auprès de nouvelles catégories d'établissements et de redevables, et la réforme des textes gouvernant l'attribution de la licence d'entrepreneur de spectacles, de façon notamment à anticiper les conséquences qu'elles produiront à l'égard de l'action du CNV.

Vous me proposerez, le cas échéant, les évolutions qu'il vous semblera souhaitable d'opérer au sein de votre établissement, tant au niveau de son organisation que de ses missions ou de son périmètre de compétences, au regard notamment de l'impact de ces deux chantiers.

S'agissant de la répartition du produit de la taxe entre les différents programmes d'aide mis en œuvre par l'établissement, je vous demande, dans le souci d'une utilisation optimale des crédits, de veiller à l'adaptation constante, si nécessaire, des modalités d'intervention aux besoins des professionnels et de leurs projets culturels et artistiques, ainsi qu'à leur complémentarité et à leur cohérence d'ensemble.

Dans les priorités de votre mandat, je vous demande ensuite de considérer comme un axe majeur le développement de l'action du CNV sur de nouveaux territoires. Cette orientation recouvre d'abord la recherche d'un partenariat avec les collectivités territoriales qui constituent des acteurs importants du développement du secteur.

Cette orientation concerne aussi le développement de l'action européenne et internationale du CNV. Cette dimension nouvelle, ou encore à ce jour faiblement illustrée, doit être reconnue comme un axe majeur de l'action de votre établissement permettant d'initier ou d'accompagner des mécanismes au service de la capacité d'exportation des entreprises et de la promotion des artistes qu'elles défendent. Elle doit s'articuler avec les actions déjà mises en œuvre par le bureau export de la musique.

En ce qui concerne le suivi du programme et du cahier des charges des Zéniths, il vous appartient de conduire la concertation souhaitable avec l'ensemble des parties concernées - État, collectivités territoriales, sociétés d'exploitation, directeurs de salles, producteurs et diffuseurs de spectacles - afin de proposer et mettre en œuvre les modifications qui apparaîtront les plus adéquates pour assurer la préservation et le développement d'un réseau de salles dont l'importance est considérable dans le paysage culturel de notre pays.

Les collaborations qui pourront être établies dans cet esprit pourront s'appuyer notamment sur les forces que le CNV détient au titre des capacités de conseil et d'expertise de son centre de ressources.

À l'égard de cette activité de ressource, je souhaite que vous puissiez contribuer à la réflexion permettant d'inscrire les missions d'information, d'observation et d'analyse de la vie musicale assurée par le CNV dans l'ensemble des problématiques d'observation qui sont appelées à être mieux coordonnées entre les divers établissements soutenus par l'État et agissant sur ce terrain.

Il vous appartient enfin de prendre en compte le cadre particulier dans lequel s'inscrivent les grands équilibres financiers annuels de votre établissement et de préparer les modalités futures d'élaboration de ses budgets prévisionnels en anticipant les conditions de leur soutenabilité à moyen et long terme.

.../...

Le CNV finance en effet à l'heure actuelle son activité courante en partie par prélèvement sur ses réserves. De ce fait les budgets prévisionnels de l'établissement présentent la caractéristique d'être préparés et exécutés en déficit, ce qui permet de maintenir un haut niveau d'intervention et de redistribution, mais conduit à la diminution régulière du fonds de roulement. À ce rythme, celui-ci devrait atteindre un niveau minimal prudentiel à l'horizon 2015. À compter de cette période, les budgets prévisionnels devront respecter strictement les exigences d'un réel équilibre entre les dépenses de l'établissement et ses ressources.

Je vous remercie par conséquent d'anticiper, par une concertation en lien avec le directeur général de la création artistique et tous les acteurs professionnels présents au CNV, la réflexion sur les différentes hypothèses d'adaptation destinées à tracer le cadre financier à venir du CNV qui doit lui permettre de poursuivre l'ensemble de ses missions et de préserver le niveau de ses interventions. Il est clair que les deux premières priorités décrites ci-dessus, et les hypothèses de croissance des moyens de l'établissement qu'elle recèlent, doivent être prises en compte dans cette réflexion.

Je souhaite, pour terminer, vous préciser un certain nombre d'attentes transversales de l'État envers les opérateurs, qui doivent accompagner la mise en œuvre des missions de service public qui vous sont confiées.

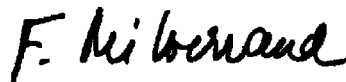
Vous veillerez à la préservation d'un bon climat social qui devra être une de vos préoccupations permanentes.

Je vous remercie d'exercer la plus grande vigilance à l'égard des éléments qui se rattachent à la sécurité des agents et du public et à l'accueil des personnes handicapées. Je vous demande également, comme à tous les établissements de mon ministère, de prendre en compte les problématiques liées au développement durable.

Vous aurez, enfin, à cœur de contribuer à la concrétisation des engagements pris par le ministère chargé de la culture au titre de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

L'ensemble de ces objectifs pourra être précisé dans le contrat de performance engageant l'établissement que vous dirigez et que je souhaite voir renouvelé courant 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



---

Frédéric MITTERRAND